

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2838

9 octobre 2014

### SOMMAIRE

Adam Holdings S.à r.l. ....	136183	International Challenge Holding S.A. ...	136180
AIO IV S.à r.l. ....	136185	Josee R. Haerebuttek S.A. ....	136179
Altisource Consulting S.à r.l. ....	136183	Kneip Communication S.A. ....	136181
Andbank Luxembourg S.A. ....	136186	KW Goecke S.à r.l. ....	136215
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l. ....	136184	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l. ....	136179
ArcelorMittal Mondercange S.A. ....	136185	LEA W s.à r.l. ....	136181
BCEE Asset Management ....	136184	London Acquisition Luxco S.à r.l. ....	136182
BCJ Mondorf S.à r.l. ....	136184	LPQ luxinvest S.A. ....	136181
BCS Multifiz S.C.A., SICAV-SIF ....	136184	Luxdynamic S.A. ....	136182
Bertin & Bertin Luxembourg S.à r.l. ....	136196	Luxpicom S.à r.l. ....	136181
Central European Closures S.à r.l. ....	136193	LuxStrategy S.A. ....	136179
Concret Cars S.A. ....	136201	Marguerite Airport Greece S.à r.l. ....	136182
CS Management Luxembourg S.A. ....	136204	Marguerite Waste Ireland S.à r.l. ....	136182
e.Dams S.A. ....	136183	Mauna International S.à.r.l. ....	136178
Edmond de Rothschild Fund ....	136188	Meccanica Reinsurance S.A. ....	136188
Ekho S.à r.l. ....	136188	Moselle SICAF/SIF ....	136183
Frösunda Luxco S.à r.l. ....	136178	Muf Investments S.à r.l. ....	136179
FS Management 3 S.à r.l. ....	136178	Parkwood (Köln) S.à r.l. ....	136180
FS Management 4 S.à r.l. ....	136179	Parquet Böhm S. à r. l. ....	136182
Fund Advisers Europe (Luxembourg) S.A. .....	136205	Profilier S.A. ....	136188
Greyfriars S.à r.l. ....	136180	Snaps Investissements S.A. ....	136186
Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A. ....	136186	Socade S.A. ....	136191
Groupe PROCEDO SA ....	136187	Société alimentaire d'Echternach S.A. ..	136191
HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l. ....	136180	Sortalogic (Lux) Holding Company S.à r.l. .....	136190
Hougaard & Hougaard S.à r.l. ....	136211	Tiger Investment S.A. ....	136185
IGS Ingenieuresellschaft für Schadenana- lyse S.A. ....	136178	Treveria Twenty-Two S.à r.l. ....	136186
		Trina Solar (Luxembourg) Overseas Sys- tems S.à r.l. ....	136185

**Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 2.179.191,50.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.062.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 30 juin 2014 la décision suivante:

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014127118/15.

(140144174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 138.254.

*Ausserordentliche Verwaltungsratsversammlung vom 31. Dezember 2013*

1. Als neue Verwaltungsratsvorsitzende, der Firma IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse SA, wird Frau Aelita Bedina, wohnhaft in L-6619 Wasserbillig, Rue Roger Streff 7 zum 01. Januar 2014 ernannt.

2. Herr Axel Opp scheidet aus dem Verwaltungsrat aus und tritt somit als Vorsitzender des Verwaltungsrates zurück.

3. Das Mandat des Verwalters endet bei der Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Wasserbillig, den 31. Dezember 2013.

Axel Opp / Aelita Bedina.

Référence de publication: 2014127216/13.

(140143535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Mauna International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mauna International S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127280/11.

(140144288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**FS Management 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 5.252.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.225.

Constituée par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2012, acte publié au Mémorial C n° 1277 du 23 mai 2012

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Management 3 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014127141/15.

(140144198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**LuxStrategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 155.263.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014127246/10.

(140143692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014127250/10.

(140143728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**FS Management 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 18.192.200,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 168.297.

Constituée par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2012, acte publié  
au Mémorial C n° 1352 du 31 mai 2012

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Management 4 S.à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant A*

Référence de publication: 2014127142/15.

(140144197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Muf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 168.769.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127293/10.

(140144012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Josee R. Haerebuttek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 47.565.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127228/9.

(140144302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Greyfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 165.725.

Les statuts coordonnés au 4 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014127156/11.

(140144157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 159.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine Pereira.

Référence de publication: 2014127194/10.

(140144165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 29.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127221/9.

(140143505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.973.

**EXTRAIT**

En date du 6 août 2014, l'associé unique de la société, Parkwood Europe LLP, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de gérant des personnes suivantes:

- Derek Lucie-Smith;
- Robert David Maxted;
- John Lorimer;
- Romain Bontemps; et
- Ronald Weber.

2. L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- MUTUA (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014127352/24.

(140143646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**LEA W s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1916 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.072.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014127253/10.

(140143532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**LPQ luxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.712.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69089 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127262/10.

(140144330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**Kneip Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.747.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29/7/2014*

**1. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé**

Le Conseil d'Administration décide de nommer KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une nouvelle durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le 08/08/2014.

Extrait certifié conforme et sincère

Corinne Bitterlich

Corporate secretary

Référence de publication: 2014127238/17.

(140144014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**Luxpicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 163.776,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.371.

*Extrait de résolutions de l'associé unique prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014.*

L'Associé unique décide de nommer un Conseil de Gérance composé de deux membres et appelle au poste de gérant:

- Monsieur Frédéric MOUYSET, né le 21 janvier 1968 à Marseille (France), demeurant au 392 chemin du pélican, F-83 000 Toulon (France), en qualité de gérant B.

Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France) et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, gérant déjà en place, occupera les fonctions de gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014127272/17.

(140143933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 683.654,84.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—  
Veuillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen Harkus est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, étage Third Floor, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014127244/13.

(140144060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Marguerite Airport Greece S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Marguerite Waste Ireland S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.077.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127278/11.

(140144069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Parquet Böhm S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 30.074.

—  
Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 08.08.2014.

Référence de publication: 2014127353/10.

(140143881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Luxdynamic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

—  
RECTIFICATIF

En remplacement de la publication déposée en date du 04/08/2014 (L140139257)

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2014*

L'assemblée prend acte de la démission présentée par I. C, Dom-Com S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes,

L'assemblée décide de nommer, en son remplacement, la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, RCS Luxembourg B 33.849.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXDYNAMIC S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014127268/20.

(140143766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 139.846.

L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2014 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014127291/12.

(140144161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Adam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 170.538.

Les comptes annuels de la Société pour le période au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Duncan Smith  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014127596/13.

(140144476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**e.Dams S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Pernelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 181.575.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg le 24 juin 2014*

Nomination avec effet immédiat, de Monsieur Jean-Paul Driot, né le 7 octobre 1950 et demeurant au 2, chemin de Vinzel, CH-1183 Bursins (Suisse), en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014127585/14.

(140145046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**Altisource Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 158.345.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un consentement écrit inanimé du 30 juin 2014 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré de l'adresse 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 24 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014127630/15.

(140144576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**BCS Multifiz S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.818.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour: BCS MULTIFIZ S.C.A. SICAV SIF

Société Anonyme sous la forme de SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014127690/15.

(140144443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**BCJ Mondorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 150.210.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127689/10.

(140144863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**BCEE Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.746.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69023 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127688/10.

(140145116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.200.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

L'Assemblée générale du 8 août 2014 a pris acte de la démission des membres du Conseil d'administration à savoir: Monsieur André BOCK, Joseph HOLLMAN, Monsieur Christian ZEYEN, Monsieur Jean-Luc STIFKENS et Monsieur Francis BERTOLOTTI. L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'administration:

- Monsieur Alex NICK, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette,
- Madame Valérie MASSIN, avec adresse professionnelle au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette,
- Monsieur Matthias GÜNTHER, avec adresse professionnelle au Site de Differdange, L-4503 Differdange.

Les nouveaux membres du Conseil de d'administration sont nommés pour une période de six (6) ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127632/19.

(140144943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---



**Tiger Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 57.009.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127500/9.

(140144258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.199.300,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.419.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juillet 2014*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, composée de l'actionnaire unique Jiangsu Trina Solar Power Development Company Limited, dont le siège social est situé au 2 Tian He Road, Trina PV Park, Xinbei District, Changzhou, Jiangsu, 213031 République Populaire de Chine, et enregistré auprès de «the Changzhou Administration for Industry and Commerce Hi-Tech District (Xinbei) Branch» sous le numéro 320407000205871, dûment représentée par Jifan GAO, Ren TAN et ShuiOn CHAN, par sa décision prise en date du 28 juillet 2014 accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Qi LIN de ses fonctions de gérant de classe A et nomme Monsieur Benjamin HILL, né le 14 avril 1970 à Newcastle Upon Tyne au Royaume-Uni, résidant professionnellement 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l.

*L'actionnaire unique de la société*

Référence de publication: 2014127486/19.

(140144338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**AIO IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.688.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014127650/11.

(140145257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**ArcelorMittal Mondercange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

L'Assemblée générale du 8 août 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Cédric BOUZAR, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Mario DA COSTA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur DA COSTA est nommé pour une période de quatre (4) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127633/15.

(140144768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**Treveria Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.941.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127483/20.

(140144223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration adoptée en date du 23 mai  
et extrait de la résolution de l'actionnaire unique adoptée en date du 12 juin 2014*

1. Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Gérard Estrada Ventura, né à Escaldes-Engordany (Andorre), le 11 mai 1966, avec adresse professionnelle au 7a rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur délégué et membre du Conseil d'administration, avec effet au 22 juillet 2014, pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

ANDBANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014127631/16.

(140144956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127873/10.

(140144944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---

**Snaps Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.554.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Xavier FABRY, informe avoir démissionné en date du 8 juillet 2014 de son mandat d'administrateur de la société SNAPS INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B139554.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128240/13.

(140144413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Groupe PROCEDO SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1318 Luxembourg-Merl, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 154.180.

L'an deux quatorze, le trente juillet.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Groupe PROCEDO SA», ayant son siège social à 8, Rue de l'Eglise, L - 4732 Pétange, R.C.S. Luxembourg B154180, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1706 du 20 août 2010. Les statuts ont été modifiés en date du 27 juillet 2010 suivant acte du notaire Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2006 du 27 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manon BOLTZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal KULAS, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 5.600 (cinq mille six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 58, rue des Celtes à L-1318 Luxembourg-Merl et modification subséquente de la première phrase d l'article deux (2) des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à 58, rue des Celtes à L-1318 Luxembourg-Merl, et de modifier par conséquent la première phrase d l'article deux (2) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg-ville».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. KULAS, M. BOLTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014128623/49.

(140145000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.03.2014 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28.07.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128566/10.

(140145961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Ekho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5421 Erpeldange, 7, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 176.696.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128568/9.

(140145725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Profilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128901/10.

(140145610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Meccanica Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 148.995.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

LE TRENTE JUILLET

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée Meccanica Reinsurance S.A. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 148995, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 2009, publié au Mémorial C n° 2289 du 23 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Paul DECKER du 21 janvier 2011, acte publié au Mémorial C n° 896 du 4 mai 2011.

L'assemblée décide que la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto D'AGOSTINO, demeurant professionnellement à Rome.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thomas PUYET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo CALAMIDA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 4.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune, représentant la totalité du capital social de EUR 4.000.000 sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est libellé comme suit:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Dans sa version française:**

« **Art. 7. alinéa 1<sup>er</sup>.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un nombre de trois (3) membres au moins dont deux seront des administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B, actionnaires ou non. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.»

**Dans sa version anglaise:**

« **Art. 7.1<sup>st</sup>. paragraph.** The corporation shall be managed by a Board of Directors composed by at least three (3) members, two of whom are Directors of category A and one of whom is Director of category B. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may meet and elect an interim director: in this case the next shareholders' meeting will proceed to the final election.

2. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs suivants:

- Madame Féréchté Pouchantchi en sa qualité d'administrateur de classe A.
- Monsieur Paolo Santoponte en sa qualité d'administrateur de classe B.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité.

*Première Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Dans sa version française:**

« **Art. 7. alinéa 1<sup>er</sup>.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un nombre de trois (3) membres au moins dont deux seront des administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B, actionnaires ou non. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.»

**Dans sa version anglaise:**

« **Art. 7. 1<sup>st</sup>. paragraph.** The corporation shall be managed by a Board of Directors composed by at least three (3) members, two of whom are Directors of category A and one of whom is Director of category B. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may meet and elect an interim director: in this case the next shareholders' meeting will proceed to the final election.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Madame Féréchté Pouchantchi en sa qualité d'administrateur de classe A.
- Monsieur Paolo Santoponte en sa qualité d'administrateur de classe B.

et décide de leur attribuer la décharge pleine et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. D'AGOSTINO, T. PUYET, C. CALAMIDA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014128818/79.

(140145966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Sortalogic (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.282.775,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 140.194.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the first day of August, before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sortalogic Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Criquet Square the Offices, KY - KY1-1102 Grand Cayman, CAYMAN ISLANDS, registered with the Registrar of Companies Cayman Islands under number PB-213559 (the Parent),

duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Sortalogic (Lux) Holding Company S.à r.l., having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 140.194 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on July 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Memorial), N° - 1915 of August 5, 2008. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, most recently on November 10, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial N°2740 of December 14, 2010.

- the Company's capital is set at EUR 2,282,775 (two million two hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-five Euro), represented by ninety-one three hundred and eleven (91,311) shares in registered form having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sortalogic Investments Limited, une société anonyme conformément au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Boundary Hall, Criquet Square the Offices, KY - KY1-1102 Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-213559, (la Société Mère)

dûment représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par le biais de son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois existant sous la dénomination Sortalogic (Lux) Holding Company S.à.r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.194 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant pour le compte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), N° 1915 du 5 août 2008. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, le plus récemment le 10 novembre 2010, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial N°2740 of 14 décembre 2010.

- le capital social de la Société est fixé à EUR 2.282.775 (deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze Euro), représenté par quatre-vingt-onze mille trois cent onze (91.311) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune;

- la Société Mère a pleinement connaissance des Statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère accorde pleine décharge aux gérants de la Société pour leurs mandats respectifs de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (i.e tous les droits, titres et obligations relatives aux actifs) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif caché ou inconnu mais impayé et tout passif inconnu de la Société avant tout paiement à sa personne;

- en conséquence de quoi la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128950/102.

(140145355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Socade S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société alimentaire d'Echternach S.A.).**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

L'an deux mille quatorze.

Le six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Société alimentaire d'Echternach S.A., en abrégé SOCADE S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.392 (NIN 1980 2200 172),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Mersch, en date du 25 avril 1980, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 15 juillet 1980, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 12 février 1985.

Le capital de la société a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 juillet 2000, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 964 du 25 juin 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348 du 18 octobre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1632 du 9 juillet 2013.

Le capital social s'élève à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 62.000.-), représenté par vingt-six mille sept cents (26.700) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert

qui désigne comme secrétaire Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent TURPING, directeur, demeurant à L-8027 Strassen, 27, rue Raoul Follereau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale en SOCADE S.A. avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCADE S.A.."

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SOCADE S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCADE S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, L. TURPING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2014. Relation: ECH/2014/1498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128948/59.

(140145599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.



**Central European Closures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 539.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.816.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of unit-holders of Central European Closures S.à r.l. in voluntary liquidation, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on November 18, 2004 by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, having a corporate capital of EUR 539,500, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.816 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 205, page 9819, dated March 8, 2005 (the "Company"). The Articles were most recently amended by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on March 1, 2005 and published in Mémorial C, number 872, page 41822, dated September 9, 2005.

The meeting is presided by Caroline Feuga, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Christelle Rebizzi, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The Bureau acknowledges that the unit-holders present or represented by virtue of a proxy given under private seal and the number of units held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This attendance list, and the said proxies initialled "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The Bureau acknowledges and certifies that the present general meeting has been validly convened by notices containing the agenda sent to all registered unit-holders on July 21<sup>st</sup> 2014.

III. The Bureau acknowledges that it appears from the attendance list that unit-holders who together hold 21.580 units out of a total of 21.580 units issued in the Company are present or represented.

IV. That, as a result of the foregoing, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the following:

*Agenda*

1. To acknowledge the report of the "Commissaire à la liquidation" and approval of the Liquidator's report and the liquidation's accounts.

2. To decide to grant discharge to the Liquidator and the "Commissaire à la liquidation".

3. To decide to close the liquidation.

4. To acknowledge and agree the consequences of the liquidation

After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the Bureau, the meeting proceeded to the agenda.

V. The Bureau having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the Bureau the following resolutions which were taken as follows:

*First resolution*

The Bureau, having taken notice of the report of the "Commissaire à la liquidation", namely Fiduciaire du Grand-Duché du Luxembourg S.à r.l., approves the liquidator's report and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

For: 21.580

Against: /  
Abstentions: /

*Second resolution*

The Bureau gives full discharge to the liquidator and to the “commissaire à la liquidation” for the execution of their respective mandates.

For: 21.580  
Against: /  
Abstentions: /

*Third resolution:*

The Bureau and Proxyholders declare the liquidation definitively closed

For: 21.580  
Against: /  
Abstentions: /

*Fourth resolution:*

The Bureau decides that all corporate documents, files and records shall be kept at the former registered office of the company for a period of five years, and all the sums and assets belonging to unitholders and creditors who would not present at the end of the liquidation will be deposited at Société Générale on the account of the company for the benefit of who it may concern.

For: 21.580  
Against: /  
Abstentions: /

There being no further business, the meeting was adjourned.

*Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the Bureau, and Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Jean -Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Central European Closures S.à r.l. en liquidation volontaire, une société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié établi le 18 novembre 2004 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, ayant un capital social de EUR 539.500, son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.816 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 205 page 9819, en date du 8 mars 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Neideranven, en date du 1<sup>er</sup> mars 2005 et publiés au Mémorial C, numéro 872, page 41822 le 9 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Caroline Feuga, professionnellement établi à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Christelle Rebizzi, professionnellement établi à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le Bureau constate que les associés présents ou représentés en vertu de procurations signées sous seing privé et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence, ainsi que les procurations, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Le Bureau constate et certifie que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par convocations adressées à tous les associés en date du 21 juillet 2014 III. Le Bureau constate qu'il apparaît de la liste de présence que des associés détenant ensemble 21.580 parts sociales d'un total de 21.580 parts sociales émises par la Société sont présents ou représentés par convocations dûment signés sous seing privé.

IV. Le Bureau constate qu'en conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prise de connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation.

2. Décision quant à la Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

3. Décision sur la clôture de la Liquidation.

4. Prise de connaissance et accord sur les conséquences de la liquidation.

V. Ces faits énoncés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

VI. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Pour: 21.580

Contre:

Abstentions:

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Pour: 21.580

Contre: /

Abstentions:

*Troisième résolution:*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Pour: 21.580

Contre: /

Abstentions: /

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. En outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la Société Générale au profit de qui il appartiendra.

Pour: 21.580

Contre: /

Abstentions: /

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Pouvoir*

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le Bureau et Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Feuga, Rebizzi, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 août 2014. Relation: RED/2014/1725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 août 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014129250/167.

(140146613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

### **Bertin & Bertin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 189.421.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à LUXEMBOURG.

#### A COMPARU:

Monsieur Jérôme BERTIN, Avocat exerçant sous son titre d'origine, né à Fontainebleau - Seine & Marne (77) - FRANCE le 29 janvier 1978, ayant son adresse professionnelle à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Madame Céline BERTIN, Avocat au Barreau de Fontainebleau (France), née à Chartres - Eure et Loir (28) - FRANCE le 9 mai 1978, ayant son adresse professionnelle à 163, rue Grande, F-77300 Fontainebleau (France).

ici représentés par Me Emilie Bensmihen, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 24 octobre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») et la Loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (le «Loi de 1991»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est l'exercice de la profession d'avocat par un ou plusieurs avocat(s) inscrit (s) au tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau et par les avocats ou sociétés d'avocats avec qui il(s) peu(ven)t s'associer conformément au règlement d'ordre intérieur de cet ordre.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit à la liste I du tableau de l'Ordre des Avocats.

Elle peut entreprendre, soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte ou pour compte d'un tiers, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant contribuer à son extension et son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "BERTIN & BERTIN Luxembourg".

La dénomination doit dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanant de la société, être précédée ou suivie de la mention «société à responsabilité limitée» ou des initiales «S.à.r.l.» reproduites lisiblement et, si elle agit à travers son établissement au Luxembourg, de la mention «inscrit au barreau de Luxembourg».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq EUROS (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi, ou selon le cas, par la Loi pour toute modification des statuts.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Toute émission ou cession de parts sociales ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne. En accord avec les dispositions de la Loi de 1991, l'émission ou la cession pourra intervenir à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un état non membre de l'Union Européenne.

La cession de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. La cession ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 6.5, la Société doit, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable.

En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé seront suspendus d'office à dater du décès jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### 6.7 - Cessation d'activité, Retrait d'un associé

Tout associé peut cesser son activité à condition d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois à l'avance.

La cessation d'activité emporte de plein droit la perte de la qualité d'associé. Les parts sociales de l'associé retrayant seront soit rachetées par un ou plusieurs associé(s) soit par un acquéreur agréé dans les conditions de l'article 6.5. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les parts sociales de l'associé retrayant, à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

#### 6.8 - Exclusion, Suspension

Tout associé exerçant sa profession au sein de la Société peut être exclu lorsqu'il est frappé d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice professionnel.

Tout associé peut également être exclu lorsqu'il commet une faute grave dans l'exercice de sa qualité d'associé. Dans ce cas, l'exclusion est décidée par les associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales, cette majorité étant calculée sans prendre en compte l'associé exclu.

Les parts sociales de l'associé exclu seront rachetées par les autres associés ou par un cessionnaire agréé dans les conditions de l'article 6.5. A défaut, elles seront acquises par la Société à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés et pourra/pourront être révoqué(s) avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par le/les associé(s).

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pourvoira à son remplacement.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant ou le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée envers les tiers par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président.

Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de mai, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

12.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à minuit.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 13. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transférer à une réserve spéciale.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi et à la Loi de 1991.

**Art. 16. Dispositions transitoires.** Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014

**Art. 17. Souscription, Libération.** Les cent (100) parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Monsieur Jérôme BERTIN, prénommé . . . . . 95 (quatre vingt quinze) parts sociales

Madame Céline BERTIN, prénommée . . . . . 5 (cinq) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

**Art. 18. Frais.** Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 1.500,00 €.

**Art. 19. Décision de l'associé unique.** Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant unique et gérant exécutif de la Société:

- Monsieur Jérôme BERTIN prénommé.

La durée du mandat de gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BENSMIHEN, G. LECUIT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35447. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129211/266.

(140146466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

### **Concret Cars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7540 Mersch, 195, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.407.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-trois juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Goreti Marina DA SILVA MAIA, salariée, née à Lavos/ Figueira da Foz (Portugal) le 31 janvier 1978, demeurant à L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnès,

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CONCRET CARS S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Mersch.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasion, l'import et l'export de voitures, la location de voitures et la vente de tout véhicule motorisé.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2015.

3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:  
Madame Goreti Marina DA SILVA MAIA, prénommée, trois mille cent (3.100) actions.

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (1.300.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Goreti Marina DA SILVA MAIA, salariée, née à Lavos/ Figueira da Foz (Portugal) le 31 janvier 1978, demeurant à L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnes.

Madame Goreti Marina DA SILVA MAIA est en outre nommée administrateur-délégué de la Société.

- Monsieur Hamid CHETTA, gérant, né à Villers-Semeuse (France) le 6 mai 1977, demeurant à L-1839 Luxembourg, 36, rue Joseph Junck.

- Monsieur Vítor José RAMA DOS SANTOS, salarié, né Meas do Campo/ Montemor-o-Velho (Portugal) le 4 mars 1976, demeurant à L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnes.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée BUREAU COMPTABLE FABER & ASSOCIES SARL, ayant son siège social à L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 74 548.

4.- Le siège social est établi à L- 7540 Mersch, 195, route de Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. DA SILVA MAIA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 août 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014129279/198.

(140146166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

#### **CS Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.283.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les informations du réviseur agréé de la Société, KPMG Audit (anciennement B103590 -société rayée), doivent se lire comme suit:

KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nommée en date du 1<sup>er</sup> août 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

CS Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014129293/18.

(140146507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

### **Fund Advisers Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 189.444.

#### STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first of August.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

#### THERE APPEARED:

The company "FUND ADVISERS HOLDINGS LTD", having its registered office in San Gwann SGN 2621, 9, Triq Il-Lumija (Malta), Registrar of Companies Malta number C 55476,

here represented by Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing professionally in Bascharage, by virtue of a power of attorney under private seal given on June 17<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which it forms.

#### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.**

**Art. 1.** There is hereby established a "société anonyme" under the name of FUND ADVISERS EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to carry out of insurance brokerage operations through one or more duly authorized natural persons, in accordance with the provisions of the law of 6 December 1991, on the insurance sector, as amended, and its implementation regulations

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation shall also have as its business purpose to carry out investments, mainly investments of capital stock, in the real state, in securities and bonds quoted on the stock exchange or other financial instruments.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at fifty thousand euros (€ 50,000.-), divided in one hundred (100) shares of a par value of five hundred euros (€ 500.-) each.

The shares are and will remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by the board of directors on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. But in his absence, the board of directors may appoint by a majority vote of the persons present at such meeting, another director in order to assume the presidency pro tempore.

A written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors two days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by signed facsimile or photo static copy, or any other means of communication, another director as his attorney. A director may only represent one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A board meeting shall be held by conference call or video-conference or by other similar means of telecommunication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of parity of votes, the chairman's vote will override.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by several letters, facsimile, cable, or any other similar written means. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. The date of such decision will be the date of the last signature.

**Art. 8.** The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, one of whom must be a managing director or by the sole signature of a managing director within the limits of his powers,

provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Friday of the month of April at 03:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

2) The first general meeting will be held in the year 2015.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all the one hundred (100) shares.

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euros (€ 50,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand four hundred euros (€ 1.400.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one (1) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following is appointed sole director:

Mr. Paul EVANS, Director and Investment, born in Bridlington (United Kingdom) on January 3<sup>rd</sup>, 1967, residing at L-7344 Steinsel, 4, rue des Aubépines.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

The company "INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its seat in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S.L. B 75.354.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the mandatory of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société "FUND ADVISERS HOLDINGS LTD", ayant son siège social à San Gwann SGN 2621, 9, Triq Il-Lumija (Malte), Registre des Sociétés de Malte numéro C 55476,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 17 juin 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de FUND ADVISERS EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire des personne(s) physique(s) dûment agréée(s), conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de ses règlements d'exécutions.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.



La société a également pour objet de réaliser des investissements, principalement des investissements de fonds propres, dans l'immobilier, dans des titres et des obligations cotés en bourse ou d'autres instruments financiers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie signée ou photocopie ou tout autre moyen de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10.- des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2015.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire la totalité des cent (100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

136211

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Paul EVANS, Director and Investment, né à Bridlington (Royaume Uni) le 3 janvier 1967, demeurant à L-7344 Steinsel, 4, rue des Aubépines.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l.", ayant son siège à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S.L. B 75.354.

4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2014. Relation: CAP/2014/3101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129388/334.

(140146788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Hougaard & Hougaard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 189.430.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jesper HOUGAARD HANSEN, consultant, born on the 23<sup>rd</sup> of June 1965 in Copenhagen (Denmark), residing in 11, Titchwell Road, London, SW18 3LW, United Kingdom,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by him of a company with limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability which will be governed by Luxembourg law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the carrying out of any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the world and the conduct of any business in connection therewith.

**Art. 3.** The company will assume the denomination of Hougaard & Hougaard S.à r.l..

**Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50.000,-) represented by fifty thousand (50.000) shares of one Euro (1.-EUR) each.

**Art. 7.** The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 11.** Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 17.** The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.

b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.

c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).

d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.

e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

**Art. 18.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 19.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

*Transitory Disposition*

The first year will start from today and will end on December 31, 2014.

*Subscription and Payment*

All fifty thousand (50.000) shares have been fully paid up by Mr. Jesper HOUGAARD HANSEN, prenamed, so that the amount of fifty thousand Euro (50.000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimation of the costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand and fifty Euro.

*Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an unlimited period of time:

A) Mr. Ronald WEBER, auditor, born on the 2<sup>nd</sup> of August 1953 in Maastricht (Netherlands), professionally residing in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, Luxembourg;

B) Mr. Jesper HOUGAARD HANSEN, consultant, born on the 23<sup>rd</sup> of June 1965 in Copenhagen (Denmark), residing in 11, Titchwell Road, London, SW18 3LW, United Kingdom,

The company is duly represented by the signature of both managers.

2) The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, Luxembourg

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.**

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jesper HOUGAARD HANSEN, Berater, geboren am 23. Juni 1965 in Kopenhagen (Dänemark), wohnhaft in 11, Titchwell Road, London, SW18 3LW, Vereinigtes Königreich

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen ausgestelltem Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Hougaard & Hougaard s.à r.l..

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzig tausend Euro (50.000.- EUR) eingeteilt in fünfzig tausend (50.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

**Art. 7.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der aussergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

**Art. 12.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 14.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.

a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.

b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.

c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.

d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.

e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch Herrn Jesper HOUGAARD HANSEN, vorgeannt, vollständig eingezahlt, so daß die Summe von fünfzig tausend Euro (50.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

### *Schätzung der Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend und fünfzig Euro abgeschätzt.

### *Beschlüsse des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es werden zu Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

A) Herr Ronald WEBER, Revisor, geboren am 2. August 1953 in Maastricht (Netherlands), wohnhaft in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, Luxembourg

B) Herr Jesper HOUGAARD HANSEN, Berater, geboren am 23. Juni 1965 in Kopenhagen (Dänemark), wohnhaft in 11, Titchwell Road, London, SW18 3LW, Vereinigtes Königreich

Die Gesellschaft wird rechtswirksam durch die Unterschrift beide Geschäftsführer vertreten.

2) Sitz der Gesellschaft ist in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komparenten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten des Komparenten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014129461/207.

(140146598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

### **KW Goecke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.443.

### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company KW S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg number B 145663,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Formation of the company.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

#### **Art. 2. Corporate object.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The private limited liability company will have the name "KW Goecke S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.**

5.1. The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Capital - Share

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of ONE EURO (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.**

10.1. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

10.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

10.3. Corporate details regarding the shareholders of the Company and any transfer of shares shall be reflected in the Company’s share register.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Management

**Art. 12.**

12.1. The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

12.2. The managers may be dismissed ad nutum.



12.3. The shareholders and the Company shall ensure that the central management and control of the Company is exercised and substantiated in Luxembourg (and in any case outside the United-Kingdom and Germany).

12.4. Any two members of the board of managers may from time to time sub-delegate the powers of the board of managers itself for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

12.5. The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.**

13.1. The board shall have responsibility for the supervision, management, overall direction and decision making of the Company and its business in accordance with the Law save in respect of those matters which are specifically reserved by the Law, these Articles, or by any written agreement committed by (i) Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered address at Lüdinghauser Strasse 3, 59387 Ascheberg and registered with the Commercial Register of the local court of Coesfeld under the number HRA 6878 ((the "Ultimate Holder") to the general meeting of shareholders.

13.2. In dealing with third parties, the board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles or any written agreement between the Ultimate Holders shall have been complied with.

13.3. The quorum for any meeting of the board shall be two (2) managers.

13.4. The board shall decide on matters by simple majority vote and each manager shall have one vote at any meeting of the board.

13.5. The chairman shall be elected among the managers and as chairman will have a casting vote in case of parity of votes.

13.6. Unless provided otherwise herein in these Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

13.7. Subject to the terms of these Articles, the managers may, without prior board meeting, carry out the following actions on behalf of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):

- concluding, amending or terminating any commercial lease agreement on the part of the Company;
- concluding, amending or terminating any residential lease agreement on the part of the Company where the total annual net rent (excluding any ancillary costs) per lease is equal or greater than EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) provided that this is in accordance with any business plan in relation to the Company or to a Connected Company;
- initiating litigation or engaging advisors on behalf of the Company in relation thereto;
- concluding any contract for the refurbishment and/or maintenance of any asset in accordance with any business plan on the part of the Company or of a Connected Company where the amount payable under such contract is equal or greater than EUR 10,000 (ten thousand Euro);
- concluding of confidentiality and insurance agreements on the part of the Company;
- concluding any agreement on the part of the Company other than where such conclusion is reserved to the board pursuant to clause 13.8; and
- opening bank accounts and making payments on behalf of the Company,

and in carrying out any of the actions described in this clause the relevant manager may have regard to recommendations of an asset manager.

13.8. Subject to the provisions of these Articles, the following matters may only be taken at a board meeting or by a written resolution signed by such number and type of managers who could, on their own, form a quorum and approve the matter concerned at a duly convened meeting of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):

- concluding any agreement on the part of the Company relating to the receipt or provision of finance (including the renewal, extension or refinancing of any previous financing) or relating to hedging arrangements or the provision of any guarantee, security or indemnity;
- concluding any agreement on the part of the Company in relation to the acquisition or sale of any asset;
- deciding all significant standard terms which must be included in any lease of any asset which is to be entered into by the Company; and
- concluding any contract on the part of the Company relating to the refurbishment and/or maintenance of any asset not in accordance with the any business plan in relation to the Company or to a Connected Company.

13.9. Any decision relating to any of the following matters shall require the prior written consent of each of the Ultimate Holders- acquisition of any property, shares, bonds, debt or any other interest or commitment other than where this is done in accordance with, or in order to implement a matter approved in any business plan relating to the Company or to a Connected Company;

- disposal of any asset or property which has not been provided for in any business plan relating to the Company or to a Connected Company (save for any sale in accordance with any written agreement between the Ultimate Holders);
- commencement or settlement of material litigation;
- entry or termination of any material contract (being a contract of a value of more than EUR 50,000 (fifty thousand Euro) per annum;
- grant of any guarantee or indemnity by the Company or any of its subsidiaries (other than in the ordinary course of business);
- appointment, termination and replacement of appointment of any material parties relevant to the existence and operation of the Company other than an asset manager;
- adoption or material amendment to any business plan relating to the Company or to a Connected Company;
- subject to the provisions of any written agreement between the Ultimate Holders, any arrangement for any joint venture or partnership as between the Company and another person or for the acquisition of the whole or substantially the whole of the assets and undertaking of the Company or an acquisition by the Company of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another person; and
- any transaction between the Company and a shareholder or an associated company or affiliate of a shareholder and any transaction which is not on arm's length terms and in the ordinary course of business.

#### **Art. 14.**

14.1. Meetings of the board of managers shall be properly convened and minuted and held at such times as may be determined by the board and in any event not less than quarterly at such times in Luxembourg as may be determined by the board.

14.2. the shareholders shall procure that any manager personally attend such meetings of the board in Luxembourg, subject to Article 14.5.

14.3. No board meeting shall ordinarily be convened on less than five (5) business days' notice, but board meetings may be convened by giving not less than one (1) hour's notice if the interests of the Company or its shareholders would in the reasonable opinion of a manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the managers agree.

14.4. Any notice of a board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

14.5. The managers may, in accordance with the Articles, attend a meeting of the board by telephone or video conferencing provided that:

- the telephone conference is at no time initiated from within the United-Kingdom or Germany;
- the majority (by combined voting strength) of the managers are attending the meeting of the board in Luxembourg and no manager participates in the meeting from Germany;
- the minutes of the relevant meeting(s) of the board record from which location the relevant manager(s) attended the meeting(s) of the board by means of telephone or video conferencing (as applicable).

14.6. Each manager may appoint for a given board meeting a representative for himself or herself.

14.7. A representative appointed shall be entitled to attend and vote at any meeting at which the manager appointing him/her is not personally present, and generally in the absence of his/her appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do.

14.8. A manager who is also a representative shall be entitled, in the absence of his/her appointor:

- to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote on his own account; and
- to be counted as part of the quorum of the board on his own account and in respect of the manager for whom he is the representative.

14.9. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Art. 15. Shareholders.**

15.1. Any sole shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders.

15.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholder owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31 of December.

**Art. 17. Financials.**

17.1. Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Reserve - Dividend.**

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3. The balance of net profits may be distributed to the shareholders in accordance with their shareholding in the Company.

18.4. The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

- These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Legal and contractual references.** Reference is made to the provisions of the Law and to any written agreement relating to the Company between the Ultimate Holders or to a Connected Company for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

*Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by the private limited liability company KW S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by a board of managers composed by the three following persons:

- Mrs. Tessa LANG, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 24, 1969, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert;

- Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany) on July 15, 1974, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert;

- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany) on November 26, 1980, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

**Follows the German translation of the preceding text:**

Im Jahre Zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KW S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, H.G.R. Luxemburg Nummer B 145663,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

**Art. 1. Gesellschaftsgründung.** Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (das “Gesetz”), sowie durch die Satzung (nachfolgend die “Satzung”) geregelt wird (nachfolgend die “Gesellschaft”).

#### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die “Verbundenen Unternehmen”). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Fördern, Verwalten, Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Darüber hinaus kann die Gesellschaft in Zusammenhang mit Immobilien administrative, technische, finanzielle, wirtschaftliche und Managementdienstleistungen für andere Gesellschaften, Personen oder Unternehmen erbringen, die unmittelbar oder mittelbar von der Gesellschaft kontrolliert werden oder unmittelbar oder mittelbar unter der Kontrolle derselben Gesellschafter der Gesellschaft stehen.

2.7. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4. Firma.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen “KW Goecke S.à r.l.”.

#### **Art. 5. Gesellschaftssitz.**

5.1 Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

5.2 Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

5.3 Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

5.4 Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

**Art. 6. Capital - Geschäftsanteile.** Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500) Geschäftsanteile zu EINEM EURO (1.- EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung geändert werden.

**Art. 8.** Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

**Art. 10.**

10.1 Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, können die von diesem einzigen Gesellschafter gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragen werden.

10.2. Hat die Gesellschafter mehrere Gesellschafter können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß den Anforderungen des Art. 189 des Gesetzes.

10.3. Detaillierte Angaben zu den Gesellschaftern der Gesellschaft und Anteilsübertragungen sind im Anteilsregister der Gesellschaft enthalten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

### **Geschäftsführung**

**Art. 12.**

12.1. Die Gesellschaft steht unter der Leitung der Geschäftsführung (conseil de gérance), die sich aus Geschäftsführern zusammensetzt. Die Geschäftsführer müssen nicht notwendigerweise Gesellschafter sein.

12.2. Die Geschäftsführer können ihrer Ämter ad nutum enthoben werden.

12.3. Der Gesellschafter und die Gesellschaft werden sicherstellen, dass das zentrale Management und die zentrale Kontrolle der Gesellschaft in Luxemburg (und in jedem Fall außerhalb des Vereinigten Königreichs und außerhalb von Deutschland) ausgeübt und bestätigt werden.

12.4. Zwei Manager der Geschäftsführung können gemeinschaftlich die Vollmachten der Geschäftsführung für spezifische Aufgaben von Zeit zu Zeit an einen oder mehrere ad hoc-Handlungsbevollmächtigte/n weiterdelegieren, der/die nicht notwendigerweise Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein muss/müssen.

12.5. Die Geschäftsführung legt die Vollmachten, Pflichten und (etwaigen) Vergütungen ihres/ihrer Handlungsbevollmächtigten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie alle weiteren sachdienlichen Bedingungen der Vertretung fest.

**Art. 13.**

13.1. Die Geschäftsführung trägt die Verantwortung für die Beaufsichtigung, das Management, die gesamte Anleitung und das Treffen von Entscheidungen der Gesellschaft und ihrer Geschäftstätigkeiten nach Maßgabe des Gesetzes, außer in Bezug auf die Angelegenheiten, die kraft Recht, gemäß diesem Gesellschaftsvertrag oder einer sonstigen von (i) Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, einer nach deutschem Recht organisierten Kommanditgesellschaft mit Gesellschaftssitz Lüdinghauser Strasse 3, 59387 Ascheberg und beim Handelsregister des Amtsgerichts Coesfeld unter Nummer HRA 6878 eingetragen (der "Endbegünstigte") getroffenen schriftlichen Vereinbarung über die Gesellschaft der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

13.2. Im Umgang mit Dritten stehen der Geschäftsführung unter jeglichen Umständen sämtliche Vollmachten für die Vornahme von Handlungen im Namen der Gesellschaft und für die Durchführung und Genehmigung sämtlicher Maßnahmen und Geschäftsvorgänge zu, die mit dem Zweck der Gesellschaft einher gehen; dabei gilt die Voraussetzung, dass die Bedingungen dieses Gesellschaftsvertrags oder einer zwischen den Endbegünstigten getroffenen schriftlichen Vereinbarung über die Gesellschaft eingehalten werden.

13.3. Zwecks Beschlussfähigkeit der Geschäftsführer ist die Anwesenheit von zwei (2) Geschäftsführern erforderlich.

13.4. Die Geschäftsführung trifft ihre Entscheidungen mit einfacher Mehrheit, und jedem Geschäftsführer steht bei Geschäftsführungssitzungen eine Stimme zu.

13.5. Der Vorsitzende einer Sitzung wird aus dem Kreis der Geschäftsführer gewählt und hat in dieser Kapazität im Falle einer Stimmgleichheit das Recht der Abgabe der ausschlaggebenden Stimme.

13.6. Soweit nicht in dieser Satzung etwas anderes geregelt ist, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer gebunden.

13.7. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen können Geschäftsführer ohne eine vorherige Geschäftsführungssitzung die folgenden Maßnahmen im Namen der Geschäftsführung durchführen, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) von dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:

- Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Gewerbemietvertrags seitens der Gesellschaft;

- Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Wohnungsmietvertrags seitens der Gesellschaft, wenn die gesamte jährliche Nettomiete (ohne Nebenkosten) pro Vermietung sich auf EUR 15.000 (fünfzehntausend Euro) oder mehr beläuft, vorausgesetzt, dieser Vorgang entspricht dem Geschäftsplan für die Gesellschaft oder eine Verbundene Gesellschaft;

- Einleitung von Rechtsstreitigkeiten oder Inanspruchnahme von Beratern im Namen der Gesellschaft in derartigen Zusammenhängen;

- Abschluss von Verträgen über die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten seitens der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft gemäß dem Geschäftsplan, wenn der im Rahmen eines derartigen Vertrags zu zahlende Betrag sich auf EUR 10.000 (zehntausend Euro) oder mehr beläuft;

- Abschluss von Geheimhaltungs- und Versicherungsverträgen seitens der Gesellschaft;

- Abschluss jeglicher Verträge seitens der Gesellschaft, außer den Verträgen, deren Abschluss gemäß Art. 13.8 der Geschäftsführung vorbehalten ist; und

- Eröffnung von Bankkonten und Vornahme von Zahlungen im Namen der Gesellschaft,

wobei der betreffende Geschäftsführer bei der Durchführung der in diesem Artikel beschriebenen Maßnahmen die Empfehlungen eines Vermögensverwalters in Betracht ziehen kann.

13.8. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen müssen die folgenden Angelegenheiten ausschließlich im Rahmen einer Geschäftsführungssitzung oder anhand eines schriftlichen Beschlusses entschieden werden, der von einer Anzahl und Art von Geschäftsführern zu unterzeichnen ist, die eigenständig eine Beschlussfähigkeit begründen und die betreffende Angelegenheit bei einer ordnungsgemäß abgehaltenen Geschäftsführungssitzung genehmigen könnten, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:

- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Entgegennahme oder die Beschaffung von Finanzen beziehen (einschließlich Verlängerungen, Ausweitungen oder Refinanzierungen vorangegangener Finanzierungen) oder auf Hedging-Vorkehrungen oder die Beschaffung von Garantien, Bürgschaften, Sicherheiten oder Freistellungen beziehen;

- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf den Erwerb oder Verkauf von Vermögenswerten beziehen;

- Entscheidung aller signifikanten Standardbedingungen, die in Leasingverträgen über Vermögenswerte enthalten sein müssen, welche von der Gesellschaft abzuschließen sind; und- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten beziehen, die nicht gemäß den Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgenommen werden.

13.9. Jegliche Entscheidungen zu den folgenden Angelegenheiten bedürfen der vorherigen schriftlichen Zustimmung eines jeden Endbegünstigten:

- Erwerb von Immobilien, Aktien, Anteilen, Anleihen, Schulden oder sonstigen Interessen oder Verpflichtungen, soweit dies nicht gemäß oder zwecks Umsetzung einer Angelegenheit geschieht, die in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft genehmigt worden sind;

- Veräußerung von Vermögenswerten oder Immobilien, wenn diese nicht in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgesehen ist (außer Verkäufen gemäß einer schriftlichen Vereinbarung zwischen den Endbegünstigten);

- Einleitung oder Beilegung wesentlicher Rechtsstreitigkeiten;

- Abschluss oder Beendigung wesentlicher Verträge (d.h. Verträge mit einem Wert von über € 50.000 (fünfzigtausend Euro) pro Jahr;

- Gewährung von Garantien, Bürgschaften oder Freistellungen seitens der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften (außer im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs);

- Bestellung, Kündigung und Austausch einer Bestellung von wesentlichen Parteien, die für den Bestand und Betrieb der Gesellschaft von Bedeutung sind, außer Vermögensverwaltern;

- Annahme oder wesentliche Änderungen von Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft;

- vorbehaltlich der Bestimmungen schriftlicher Vereinbarungen zwischen den Endbegünstigten: Jegliche Vorkehrungen für Joint Ventures oder Mitbeteiligungen zwischen der Gesellschaft und einer anderen Person oder über den Erwerb der Gesamtheit oder nahezu der Gesamtheit von Vermögenswerten und Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder ein Erwerb beliebiger Teile des ausgegebenen Gesellschaftskapitals oder der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten einer anderen Person seitens der Gesellschaft; und

- jegliche Transaktionen zwischen der Gesellschaft und einem Gesellschafter oder einer verbundenen oder angeschlossenen Gesellschaft eines Gesellschafters sowie jegliche Transaktionen, die nicht nach rein geschäftlichen Bedingungen und nicht im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs durchgeführt werden.

#### **Art. 14.**

14.1. Die Sitzungen der Geschäftsführer sind ordnungsgemäß einzuberufen und protokollarisch festzuhalten und finden zu den von der Geschäftsführung festgelegten Zeiten und in jedem Fall mindestens in vierteljährlichen Abständen zu den von der Geschäftsführung bestimmten Zeiten in Luxemburg statt.

14.2. Die Gesellschafter werden dafür sorgen, dass jeder Geschäftsführer diesen Sitzungen der Geschäftsführung in Luxemburg persönlich beiwohnt, unter Vorbehalt von Artikel 14.5.

14.3. Jede Sitzung der Geschäftsführung muss unter Einhaltung einer Frist von mindestens fünf (5) Geschäftstagen einberufen werden; allerdings können Geschäftsführungssitzungen unter Einhaltung einer Frist von mindestens einer (1) Stunde einberufen werden, wenn die Interessen der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter nach vernünftiger Beurteilung eines Geschäftsführers aller Wahrscheinlichkeit nach in erheblichem Ausmaß nachteilig beeinträchtigt würden, wenn die Angelegenheit, die bei einer solchen Sitzung zu behandeln ist, nicht als dringend eingestuft wird, oder wenn sämtliche Geschäftsführer einer solchen kurzfristig einberufenen Sitzung zustimmen.

14.4. Den Einladungen zu Sitzungen der Geschäftsführung ist eine Tagesordnung beizufügen, in der unter Angabe angemessener Einzelheiten die während der Sitzung zu behandelnden Angelegenheiten aufgeführt sind; darüber hinaus sind Kopien aller sachdienlichen Unterlagen beizufügen, die bei der Sitzung besprochen werden sollen.

14.5. Die Geschäftsführer können gemäß diesem Gesellschaftsvertrag einer Geschäftsführungssitzung auch per Telefon oder Videokonferenz beiwohnen, vorausgesetzt:

- die Telefonkonferenz wird zu keinem Zeitpunkt von einem Ort aus initiiert, der im Vereinigten Königreich oder in Deutschland liegt;
- die Mehrheit (im Sinne der kombinierten Stimmrechte) der Geschäftsführer wohnt der Geschäftsführungssitzung in Luxemburg bei und kein Geschäftsführer nimmt von Deutschland aus teil;
- in dem Protokoll der betreffenden Sitzung/en der Geschäftsführung wird angegeben, von welchem Ort aus der/die jeweilige/n Geschäftsführer der/den Sitzung/en per Telefon oder Videokonferenz beigewohnt hat/haben.

14.6. Jeder Geschäftsführer kann für eine gegebene Geschäftsführungssitzung einen Vertreter für sich bestimmen.

14.7. Ein bestellter Vertreter hat das Recht, jeder Sitzung beizuwohnen und dabei abzustimmen, bei der der ihn bestellende Geschäftsführer nicht persönlich anwesend ist, und im Allgemeinen im Falle der Abwesenheit der ihn bestellenden Person sämtliche Angelegenheiten zu erledigen, zu denen die ihn bestellende Person ermächtigt und berechtigt ist.

14.8. Ein Geschäftsführer, der außerdem die Funktion eines Vertreters erfüllt, ist bei Abwesenheit der ihn bestellenden Person befugt:

- im Namen der ihn bestellenden Person eine separate Stimme zusätzlich zu seiner eigenen Stimme auf seine eigene Verantwortung abzugeben; und
- bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit sowohl in eigener Person als auch in Bezug auf den Geschäftsführer, den er vertritt, mitgezählt zu werden.

14.9. Kein Geschäftsführer übernimmt in dieser Kapazität eine persönliche Verpflichtung bezüglich der von ihm im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als Vertreter der Gesellschaft ist er nur für die Erledigung seines Mandats verantwortlich.

#### **Art. 15. Gesellschafter.**

15.1 Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

15.2 Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

15.3 Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jedes Jahres.

#### **Art. 17. Financials.**

17.1 In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

17.2 Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

#### **Art. 18. Rücklagen - Dividenden.**

18.1 Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar.

18.2 Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

18.3 Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend ihrer Beteiligung in der Gesellschaft verteilt werden.

18.4 Der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

- Der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;
- Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

**Art. 19. Abwicklung.** Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

**Art. 20. Juristische und vertragliche Referenzen.** Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes und die Vorschriften eines schriftlichen Vertrages zwischen den Endbegünstigten bezüglich der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft Bezug genommen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Zeichnung - Zahlung*

Die Geschäftsanteile wurden von der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung KW S.à r.l., gezeichnet, die Alleingesellschafterin der Gesellschaft ist.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,-EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

#### *Schätzung*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausendzweihundert fünfzig Euro geschätzt.

#### *Beschlüsse der Alleingesellschafterin*

1) Die Gesellschaft wird von folgenden drei geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet:

- Frau TESSY LANG, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg) am 24. Juni 1969, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, Rue Eugène Ruppert;
- Herr FRANK PLETSCHE, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 15. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, Rue Eugène Ruppert;
- Herr MARK GORHOLT, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 26. November 1980, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, Rue Eugène Ruppert.

Die Mandate sind jeweils auf unbestimmte Zeit erteilt.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-2453 Luxemburg, 6, Rue Eugène Ruppert.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Junglinster an dem eingangs dieses Dokuments angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument dem erschienenen Vollmachtnehmer vorgelesen worden war, unterzeichnete er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2014. Relation GRE/2014/3118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014129546/511.

(140146561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.